

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI
CANTON DE DOUAI SUD

COMMUNE DE GUESNAIN

-*-*-**-*-**-

-*-*-**-*-**-

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GUESNAIN**

Le vingt neuf novembre deux mille vingt deux , à dix sept heures quinze , la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de GUESNAIN s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame LUCAS Maryline, à la suite d'une convocation régulière en date du 23 novembre 2022

Etaient Présents : Madame LUCAS Maryline – Présidente
Mesdames AMADEI Corinne – CASPERS Mauricette (arrivée au point n° 3) - SENEZ Jean-Pierre- FERMEN Claudine
- DEMAREST Danièle (arrivée au point n° 3) - CUISSE Marie-Line – REGNIEZ Renée – DRAPIER Régine

Absents :
Madame CASPERS Mauricette (jusqu'au point n° 2)
Monsieur DEVRED Sylvain
Madame DEMAREST Danièle (jusqu'au point n° 2)

Excusé : Monsieur DELARUE Laurent

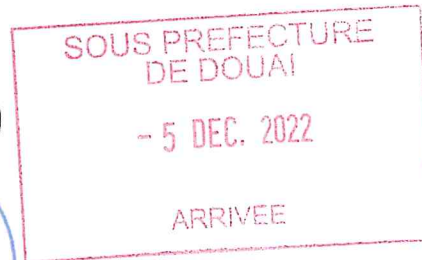
APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 5 avril 2022

Madame la Présidente invite la Commission Administrative à approuver le procès-verbal de la réunion du 5 avril 2022 .

La Commission Administrative,
Sur proposition de Madame la Présidente,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,

Approuve le procès verbal de la réunion du 5 avril 2022.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,
La Présidente,
Maryline LUCAS



Le Président du CCAS GUESNAIN certifie que le présent acte réceptionné par le Sous-Prefet de DOUAI le 5.12.2022, publié ou notifié le 5.12.2022 est exécutoire.
Le Président,

